

Décision

Générale

colonial

Décision n° 875 27/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Congrutel, en instance de départ pour l'extérieur, et l'adjudant Daclin, en instance de rapatriement, sont replacés dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur, pour compter du 1er octobre 1940.